



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

Affaire n° 10-20241128

**Acquisition de véhicules et d'engins divers – lot n° 18 :
camion de 32 tonnes d'occasion**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

29 novembre 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 22 novembre 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 37
- représentés : 10
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit novembre à seize heures cinquante minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Serge Sautron, Jean Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Jean Richard Lebon par Liliane Abmon, Jack Gence par Gilberte Lauret-Payet, Albert Gastrin par Augustine Romano, Martine Corrè par Sylvie Leichnig, Véronique Fontaine par Régine Blard, Evelyne Robert par Doris Técher, Allan Amony par Serge Técher, Josian Soubaya Soundrom par Mimose Dijoux-Rivière, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Étaient absents :

Marcelin Thélis, Dominique Gonthier

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 10-20241128**Acquisition de véhicules et d'engins divers – lot n° 18 :
camion de 32 tonnes d'occasion**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1414-2,
- Vu** le Code de la commande publique,
- Vu** l'avis de Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 novembre 2024,
- Vu** le rapport n° 10-20241128 présenté au Conseil municipal du 28 novembre 2024,

Considérant que l'opération de renouvellement de la flotte automobile a déjà donné lieu à la conclusion des marchés ci-après :

Intitulé des lots	Titulaire	Quantité maximum annuelle
Lot 1 : Véhicules légers de tourisme de type citadine	JULES CAILLE AUTOMOBILES	10
Lot 2 : Fourgons tôle 3 places	JULES CAILLE AUTOMOBILES	8
Lot 3 : Véhicule type fourgon à caisse frigorifique	BAMYTRUCKS REUNION	2
Lot 4 : Véhicules légers utilitaires de type fourgonnette 3 places	JULES CAILLE AUTOMOBILES	8
Lot 5 : Camions 3,5T simple cabine avec benne équipé de grue	BAMYTRUCKS REUNION	2
Lot 6 : Camion benne 19 tonnes (version chantier)	AUTOMOBILES REUNION SN	2
Lot 7 : Minicars 15 à 25 places	BAMYTRUCKS REUNION	3
Lot 8 : Camions 3,5T double cabine avec benne basculante	JULES CAILLE AUTOMOBILES	12
Lot 9 : Mini pelle à chenilles	SASU IMPACT TP	2

Intitulé des lots	Titulaire	Quantité maximum annuelle
Lot 10 : Acquisition d'une tondeuse à éjection latérale à 3 roues motrices	M.R.O.I	2
Lot 11 : Faucheuse / débroussailleuse type Magistra « ou équivalent »	AGRICANE	2
Lot 13 : Tracteur articulé avec divers équipements pour les pépinières et le parc des palmiers	M.H.I.R	2
Lot 14 : Véhicule type berline compacte	JULES CAILLE AUTOMOBILES	Acquisition unique
Lot 15 : véhicule type monospace de 7 places.	AUTOMOBILES REUNION	Acquisition unique

Considérant que les lots 16 « véhicule d'occasion de type SUV » et 17 « citadine électrique d'occasion » ont été déclarés sans suite en l'absence d'offre recevable,

Considérant que le 4 octobre 2024, une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée en vue de l'acquisition d'un camion de 32 tonnes d'occasion équipé d'un bras ampliroll de 24 tonnes avec 2 bennes rallongées à déblais et un plateau de transport,

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), au Journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) et localement au Quotidien,

Considérant qu' à la date limite de réponse, le 4 novembre 2024, 1 pli a été reçu :
- SARL GUILLAUD CLAPOT TRAVAUX,

Considérant que La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 novembre 2024, a émis un avis favorable à l'attribution du marché à SARL GUILLAUD CLAPOT TRAVAUX,

Considérant qu'il résulte en effet de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales que les marchés passés selon une procédure formalisée, mais dont le montant estimé est inférieur au seuil européen, ne sont pas attribués par la Commission d'Appel d'Offres mais par l'assemblée délibérante,

Le Conseil municipal,
Réuni le jeudi 28 novembre 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Nathalie Bassire se retirant de la salle des délibérations, ne participant ni au débat, ni au vote,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité

Article 1 d'attribuer le marché au candidat SARL GUILLAUD CLAPOT TRAVAUX,

Désignation	Attributaire	Montant en € TTC
Lot n° 18 : camion de 32 tonnes d'occasion	SARL GUILLAUD CLAPOT TRAVAUX Adresse 88 rue Marius et Ary Leblond 97430 TAMPON Courriel remi@guillaud.re Tél : 0692 65 31 40	130 000

Article 2 d'imputer la dépense correspondante au chapitre 21, article 21828,

Article 3 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le Maire à signer ledit marché avec l'attributaire, ainsi que tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**